


NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



218710 4  
  
Distr.  
RESTREINTE  
E/CN.14/CAS.2-TRAD/L.5  
30 novembre 1961  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Cycle d'études sur les statistiques  
du commerce extérieur  
Addis-Abéba, 29 novembre - 7 décembre 1961

PROJET DE RAPPORT

61-1547

## I. INTRODUCTION

1. Le Cycle d'études sur les statistiques du commerce extérieur s'est réuni à Addis-Abéba du 29 novembre au 7 décembre 1961, pour donner suite à la proposition de la deuxième Conférence des statisticiens d'Afrique, qui avait recommandé (paragraphe 91 du rapport) de tenir en 1961 "un cycle d'études sur les statistiques du commerce extérieur, avec le concours des services statistiques et des services douaniers." Cette proposition découlait elle-même de diverses recommandations de la Commission économique pour l'Afrique et en particulier du paragraphe 248 du rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social (E/3452/Rev.1) :

" Etant donné l'importance de la question du commerce international et intra-africain, la Commission a instamment recommandé que la deuxième Conférence des statisticiens africains et les services de statistique de tous les pays africains s'efforcent d'améliorer les normes de comparabilité des statistiques du commerce africain, ainsi que la communication des statistiques commerciales au secrétariat".

2. . . . experts, venus de . . . . pays, ont participé aux travaux du Groupe de travail.

Un représentant du Bureau de statistique de l'O.N.U. a assisté à la réunion, ainsi qu'un observateur envoyé par le Bureau de statistique de la Communauté économique européenne. La liste des participants constitue l'Annexe II du présent rapport. A l'unanimité, le Cycle d'études a élu Président M. Abdeslam Jalal (Maroc) et Vice-Présidents MM. H. Ledoux (Congo, Léopoldville) et Hassan Hussein El Gambihi (République arabe unie).

3. A l'ouverture de la session, M. Mekki Abbas, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, a souhaité la bienvenue aux participants et a rappelé les diverses résolutions en vertu desquelles il avait convoqué le Cycle d'études. Les pays d'Afrique se sont beaucoup préoccupés de leur commerce et de leur développement, à cause, en particulier de la tendance à la baisse qui se manifeste dans le prix des produits de base, sans être accompagnée d'une tendance à la baisse dans le prix des articles manufacturés qu'exportent les pays industriels. Les pays d'Afrique se préoccupent aussi de la stabilisation du prix des produits de base, question qui avait fait l'objet de deux résolutions lors de la dernière session de la Commission. L'industrialisation des pays d'Afrique amène, à son tour, à se demander s'il y a en Afrique des marchés capables d'absorber les produits africains et si les articles manufacturés d'Afrique peuvent être consommés dans d'autres régions du monde. La question des statistiques du commerce intra-africain et des relations commerciales entre l'Afrique et le reste du monde est par conséquent devenue d'une importance primordiale.

4. C'est pourquoi la Commission avait demandé au secrétariat de suivre constamment les relations commerciales entre l'Afrique et les groupements économiques d'Europe, les préférences accordées aux pays du Commonwealth, les accords préférentiels entre le Portugal et l'Espagne et leurs territoires africains, et les relations commerciales entre l'Afrique et le reste du monde.

5. M. Abbas a déclaré ensuite qu'il se proposait de saisir le Comité du commerce, à sa première session, du rapport du Groupe de travail. Le Comité ne manquerait pas de reconnaître la grande importance de ce rapport.

6. A propos de la recommandation - faite par la Commission et reprise à son compte par la Conférence des statisticiens d'Afrique - "que... les services de statistique de tous les pays africains s'efforcent d'améliorer ... la communication des statistiques commerciales au secrétariat", le Secrétaire exécutif était heureux, a-t-il dit, d'annoncer que jusqu'ici 23 pays avaient fait le nécessaire pour envoyer régulièrement au secrétariat leurs données mensuelles et trimestrielles. Il a exprimé l'espoir que ces pays continueraient à montrer la même bonne volonté et que leur exemple serait suivi par d'autres.

7. Le Secrétaire exécutif était heureux, a-t-il déclaré, de voir parmi les membres du secrétariat le représentant du Bureau de statistique de l'O.N.U. et a rappelé quelle oeuvre utile il avait fait lors de la révision de la "Classification-type pour le commerce international". Il a également souhaité la bienvenue aux participants envoyés par les bureaux douaniers et dont la précieuse contribution viendrait s'ajouter à l'expérience des statisticiens. Il a exprimé l'espoir que des représentants des organisations intergouvernementales participeraient eux aussi aux futures réunions et s'est félicité de la présence de représentants de l'Union douanière équatoriale et de l'Union douanière d'A.O.B.

8. Enfin, le Secrétaire exécutif a souhaité plein succès au Cycle d'études, et a ajouté qu'il fait un travail considérable pour améliorer la qualité des données de base des statistiques du commerce extérieur, pour faire en sorte que les publications nationales répondent mieux aux besoins et pour rendre ces statistiques internationalement comparables. Il était persuadé, a-t-il dit, que la réunion du Cycle d'études ouvrirait la voie à de considérables progrès dans chacun de ces domaines.

## II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire avec les additions suivantes :

- i) Au point 5: classement par secteurs économiques;
- ii) Au point 6: classement par zones monétaires;
- iii) Au point 8: méthodologie, en particulier celle du calcul des indices du commerce extérieur.

Le texte remanié de l'ordre du jour constitue l'Annexe I du présent document:

III. Revue de la situation des statistiques du commerce extérieur dans  
les pays participants

10. Pour l'examen du point 4 de l'ordre du jour, le Cycle d'études était saisi du document E/CN.14/CAS.2-TRAD/L.4 "Problèmes que posent en Afrique les statistiques du commerce extérieur". Ces problèmes ont été classés en trois catégories :

- i) Champ des statistiques et régime commercial;
- ii) Valeur et quantité;
- iii) Rassemblement, traitement et publication.

Les participants ont demandé au secrétariat de remanier ce texte en fonction des débats et de la documentation fournis par les délégations. Le secrétariat a fait connaître que sa tâche serait plus facile si les pays lui fournissaient tous les renseignements voulus. Le document remanié sera distribué.

Champ des statistiques et régime commercial

11. D'après la Commission de Statistique des Nations Unies, les statistiques du commerce extérieur ont leur maximum de valeur pour l'analyse économique si elles mesurent le flux total des marchandises entre le pays qui établit ces statistiques et le reste du monde et si elles distinguent, parmi les exportations, entre les articles produits sur place et les articles importés d'ailleurs et réexpédiés sans transformation notable. Les pays de régime commercial "spécial" ont accepté de faire connaître au secrétariat la nature des ajustements auxquels il faudrait éventuellement procéder pour que leurs chiffres répondent au principe adopté par la Commission de Statistique. Quand les différences seront grandes, il sera bon d'évaluer une fois par an l'importance de ces ajustements et d'indiquer les principaux pays et produits sur lesquels ils doivent porter.

12. Un certain nombre de participants ont déclaré que, dans leur pays, une proportion notable des échanges commerciaux n'est pas enregistrée; le plus souvent, c'est en raison de la grande étendue des frontières terrestres que ces pays ne peuvent pas contrôler efficacement, car il faudrait pour cela beaucoup plus de douaniers qu'ils n'en ont actuellement. Certains délégués ont donné des précisions sur les mesures que leur gouvernement avait prises pour lutter contre la contrebande, qui occasionne à l'Etat une perte sensible de recettes. Comme, dans certains cas, le commerce illicite défigure notablement la portée des statistiques commerciales, les participants ont été d'avis que les statisticiens pourraient utilement essayer, en collaboration avec les douanes, de déterminer la nature des importations et exportations illicites et d'estimer autant que cela est possible l'importance de ces échanges.

13. Ces longues frontières peu contrôlées par les douaniers favorisent non seulement la contrebande mais aussi un important trafic d'articles non imposables, qui échappe à l'enregistrement des douanes.

Les délégués ont longuement examiné la possibilité d'évaluer le volume de ces échanges au moyen d'une enquête statistique. Certains pays, après avoir étudié la question, envisagent de mener de telles enquêtes. Le Cycle d'études a jugé qu'il appartient aux bureaux de statistique d'essayer, en collaboration avec les douanes, de déterminer quelle place tiennent les échanges non enregistrés d'articles non imposables.

14. Les participants ont fait connaître l'étendue du territoire statistique de leur pays et, le cas échéant, ont mentionné les changements intervenus dans ce domaine à la suite de regroupements politiques. Il ne semble pas que la délimitation des territoires statistiques actuels doive donner lieu à des difficultés.

15. Les participants ont ensuite examiné le principe général que la Commission de statistique a posé touchant le traitement à appliquer

aux postes spéciaux. Selon ce principe, il faut inscrire dans les statistiques les transactions non commerciales (transactions de l'Etat, aide de l'étranger, commerce des concessionnaires) même quand les douanes n'enregistrent pas ces transactions. D'accord avec le Fonds monétaire international, la Commission de statistique estime que les transactions qui portent sur l'or (y compris le minerai) ont un caractère monétaire et qu'il convient de les exclure autant que possible des statistiques relatives au commerce des marchandises. En revanche, elle considère que l'argent, sauf sous la forme de monnaie en circulation, est un poste du commerce des marchandises.

#### Valeur et quantité

16. Le Cycle d'études a pris connaissance de la recommandation que le Conseil économique et social a faite au sujet de la valeur de transaction; il y définit ainsi la valeur c.a.f. des importations et la valeur f.o.b. des exportations.

"La valeur des importations (valeur de transaction) doit être le prix auquel les marchandises auront été achetées par l'importateur, majoré des frais de transport et d'assurance jusqu'à la frontière du pays importateur;

La valeur des exportations (valeur de transaction) doit être le prix auquel les marchandises auront été vendues par l'exportateur, y compris les frais de transport et d'assurance jusqu'à l'arrivée des marchandises sur le véhicule de transport à la frontière du pays exportateur.

A l'importation, les droits d'entrée, impôts intérieurs et charges similaires établis par le pays importateur sont exclus de la valeur de transaction. A l'exportation, les droits de sortie y sont compris, ainsi que les impôts intérieurs et charges similaires établis par le pays exportateur, dans la mesure où ils sont effectivement perçus sur les marchandises exportées."



La plupart des pays d'Afrique se conforment à cette recommandation; quelques-uns cependant calculent pour les importations la valeur f.o.b. et non la valeur c.a.f.

Le Cycle d'études a étudié les méthodes employées pour calculer la valeur de transaction (quand il s'agit par exemple de certaines transactions de l'Etat, d'accords de troc, d'exportations en consignation, d'exportations espacées sur une longue période en vertu d'un contrat unique). Il a convenu que les statisticiens doivent s'en tenir aux méthodes en usage dans leur pays, à condition de s'assurer constamment qu'elles sont conformes à une bonne pratique des statistiques.

17. Le Cycle d'études a pris note des recommandations que la Commission de statistique a faites au sujet de la façon de traiter les changes à cours multiples ainsi que les violentes fluctuations du change, qui se produisent quand un pays change la valeur de sa monnaie. Lorsque le taux de change reste stable, on peut ne pas tenir compte des fluctuations mineures de sa valeur sur le marché, car elles déforment sensiblement moins les données que la marge d'erreur de l'ensemble des chiffres.

18. En réponse à des questions relatives au rapport qu'il y a entre la valeur de transaction et la définition de valeur d'après la Convention du Conseil de Coopération douanière, le Groupe a appris que la définition de la Convention, quand elle est appliquée aux importations comme l'entend le Conseil de Coopération douanière, est équivalente à celle de la valeur de transaction.

19. En ce qui concerne la quantité, le Groupe a noté que ce que les déclarations en douane enseignent au sujet des quantités varie sensiblement. L'expérience a montré que les données quantitatives des déclarations sont généralement moins valables que leurs données relatives à la valeur, parce que, la pratique étant généralement de percevoir les droits de douane ad valorem, on vérifie avec beaucoup plus

de soin les chiffres de la valeur que ceux de la quantité. Quand le poids est donné, on préférera le poids net, mais certains pays enregistrent le poids brut. Le Cycle d'études a également discuté de l'utilité d'employer des unités secondaires; on a souligné que certaines de ces unités ont de l'intérêt pour les commerçants. Elles peuvent être également utiles aux statisticiens tant pour vérifier l'exactitude des données que pour calculer l'indice de la valeur unitaire.

Le Groupe a prié le Secrétariat d'entreprendre l'étude des unités quantitatives des pays d'Afrique, de façon que la Conférence des statisticiens africains puisse recommander des moyens d'améliorer la comparabilité dans ce domaine.

#### Rassemblement, traitement et publication

20. Les délégations ont exposé la méthode que leur pays emploie pour recueillir les données statistiques. Dans la plupart des cas, l'organisme central de statistique reçoit des services douaniers les formules de déclaration. Certains retards se produisent quand ces formulaires proviennent de postes éloignés; ces retards sont encore plus grands quand les formulaires doivent passer par le bureau principal des douanes alors que le bureau de statistiques est installé en un autre lieu de l'intérieur. Tant pour la rapidité des opérations que pour la portée des vérifications, il est préférable que le bureau chargé du dépouillement reçoive les déclarations directement, quand c'est possible. Les détails des formules de déclaration sont plus ou moins analogues dans la plupart des pays; on y trouve la description du produit, la quantité, la valeur, le pays, et le négociant. Le numéro de code des marchandises est indiqué directement sur la formule de déclaration, par les soins soit du commerçant, soit du service des douanes. Le bureau chargé du dépouillement assume généralement les codifications relatives au pays, au port, au poste douanier, au commerçant, etc.. Le nombre d'exemplaires des formules de déclaration

diffère d'un pays à l'autre. Les participants ont également donné des renseignements sur le travail qu'impliquent les opérations, en fonction du nombre de déclarations.

21. Dans quelques pays d'Afrique, les opérations de dépouillement se font manuellement; la plupart des autres emploient des machines mécanographiques. Après vérification, on établit les totaux préliminaires au moyen des listes quotidiennes et des listes mensuelles. On publie tout d'abord le tableau synoptique du mois; puis, au bout de quelques semaines, le total par pays et le total par articles. La plupart des pays de la région publient des tableaux mensuels ou trimestriels de ventilation des produits par pays. Presque tous les pays dressent un relevé annuel, mais au bout de plus de temps que pour les relevés mensuels ou trimestriels. Les tableaux paraissent photocopiés, miméographiés ou imprimés. On les miméographie dans les pays aux ressources limitées, mais seulement les tableaux mensuels ou trimestriels. Dans tous les pays, le rapport annuel est soit imprimé soit reproduit par le procédé offset. Le Cycle d'études a souligné que, pour réduire les délais de publication, il conviendra de fournir aux bureaux de statistique de bons moyens de reproduire les données.

22. Les erreurs peuvent être de deux sortes : La raison des premières est que l'on ne reçoit pas des postes toutes les déclarations à cause de l'éloignement et de moyens insuffisants. Quand le pourcentage des manquants est faible, certains pays jugent préférable de n'en pas tenir compte et de reporter ces données sur le mois suivant, au lieu de retarder les opérations mécanographiques. Quant aux erreurs de la deuxième sorte, elles proviennent des rectifications que les autorités douanières font par la suite; on a recommandé que le bureau de statistique soit informé par des déclarations rectificatives des modifications que subissent les déclarations initiales de façon à pouvoir les enregistrer dans ses publications. Dans certains pays, il y a lieu de corriger les erreurs que les petits commerçants commettent en

déclarant la nature du produit et sa valeur. Tous les pays qui utilisent des procédés mécaniques ont indiqué comment ils contrôlent les erreurs dues à la préparation des cartes perforées et aux opérations mécaniques. De nombreux pays emploient leurs machines pour calculer la valeur unitaire, de façon à vérifier les déclarations qui paraissent anormales soit en quantité soit en valeur.

23. Le Cycle d'études a constaté que presque tous les pays d'Afrique établissent des états de produits par pays trimestriels et beaucoup le font mensuellement. Il a recommandé de les dresser au moins une fois par trimestre. On trouvera le détail des recommandations dans la prochaine section du présent rapport.

#### Conclusions

24. En conclusion, le Cycle d'études a souligné l'importance d'une étroite coopération à tous les stades, entre les bureaux de statistique et les Douanes, si l'on veut améliorer la qualité, le contenu et la périodicité des statistiques du commerce extérieur. Il a constaté en particulier qu'il est nécessaire que les bureaux de statistique comprennent mieux les difficultés et les problèmes que rencontrent ceux qui rassemblent les données et que les Douanes connaissent mieux les besoins des services statistiques.

D'une façon générale, il a été recommandé que le programme d'élaboration des statistiques du Commerce extérieur, depuis l'établissement du document de base jusqu'à la présentation des résultats, soit soumis à l'approbation du service central de statistique.

IV. Introduction de la Classification-type pour le Commerce International (C.T.C.I. Révisée)

25. Le Groupe a pris note de la recommandation du Conseil Economique et Social invitant les pays à établir des états statistiques par produits, conçues en fonction d'objectifs économiques d'ordre général, comparables entre différents pays, sur la base de la Classification-type pour le commerce international des Nations Unies (CTCI), remplacée en 1960 par la CTCI révisée. Afin de bénéficier de la précision de la Nomenclature Douanière de 1955 du Conseil de Coopération Douanière de Bruxelles (NDB) et pour la commodité des pays qui fondent leur nomenclature douanière sur la NDB, la CTCI révisée présente un nouveau classement, à des fins statistiques, des positions de la NDB. Cette classification tient également compte des changements intervenus dans la structure du commerce international depuis l'élaboration de la CTCI en 1950. La CTCI révisée offre une classification moderne, qui permet aux fonctionnaires, économistes, hommes d'affaires, de suivre les tendances principales de l'expansion économique de leur propre pays et de les comparer à celles des pays avec lesquels ils entretiennent des échanges commerciaux.

26. En outre, les positions de la CTCI révisée se prêtent bien à une reclassification des données suivant d'autres critères économiques, telles que secteur économique de provenance, secteur économique d'utilisation, degré d'élaboration des produits. Le représentant de l'Office statistique de la CEE a exposé la méthode permettant de réaliser ces reclassifications grâce à des procédés mécanographiques.

27. Le Groupe a également noté que le Bureau de statistiques de l'O.N.U., ainsi que la Commission Economique pour l'Afrique, fondent leurs classifications sur la C.T.C.I. révisée. Dans un certain nombre de pays d'Afrique, le numéro de code C.T.C.I. figure sur les déclarations d'importations et

d'exportations, si bien que ces pays n'éprouvent pas de difficulté à établir leurs tableaux statistiques d'après la C.T.C.I. Dans d'autres pays d'Afrique, on utilise le numéro de code de la N.D.B., ou d'une modification établie par la Ligue arabe, ou encore d'une nomenclature douanière nationale. Ces derniers pays pourraient convertir les données regroupées par des moyens mécanographiques intervenant au niveau des cartes récapitulatives en utilisant un tableau de concordance entre la nomenclature nationale et la C.T.C.I. révisée.

28. La publication de l'O.N.U. sur la C.T.C.I. Révisée contient un tableau de correspondance permettant de relier les positions de la C.T.C.I. Révisée à des positions ou sous positions de la N.D.B. adoptées par le Conseil de Coopération Douanière. Il a fallu établir une subdivision des positions de la N.D.B. chaque fois que les distinctions d'ordre économique appliquées par la C.T.C.I. Révisée (entre les produits primaires et les articles finis et semi-finis par exemple) ne figuraient pas dans la N.D.B.. Lorsqu'on a procédé à l'élaboration de la C.T.C.I. Révisée, on a réduit le nombre de ces sous positions au strict minimum compatible avec la valeur économique de cette nomenclature.

#### Conclusions

29. Le Groupe, conscient que les pays eux-mêmes, ainsi que les organisations internationales ont besoin de disposer d'états statistiques par produits et pays établis selon une classification économique susceptible de comparaisons sur le plan international,

Recommande que, dans la mesure du possible, les pays d'Afrique établissent leurs données, sur une base trimestrielle, conformément à la C.T.C.I. Révisée, ces données étant cumulatives à partir du 1er janvier de chaque année conformément aux dispositions ci-après :

a) Pour les importations : données approximatives selon les

groupes (code à 3 chiffres) de la C.T.C.I. Révisée.

b) Pour les exportations : données approximatives selon les

sections (code à 1 chiffre) de la C.T.C.I. Révisée ;

données portant sur une sélection de produits et, dans le

cas des autres exportations importantes, données approxi-

matives par groupes (code à 3 chiffres) de la C.T.C.I.

Révisée.

## V. Classification géographique

### Classification géographique type

30. Le Cycle d'études est ensuite passé à l'examen du point 6 de l'ordre du jour. Le secrétariat avait rédigé à son intention le document CAS/2-TRAD/L.3 et son Annexe (document CAS/2-TRAD/L.3/Rev.2). Pour faciliter l'étude du commerce intra-africain et du commerce de l'Afrique avec le reste du monde, une classification géographique minimum type a été proposée dans ce document à l'adoption de tous les pays et territoires d'Afrique. On a demandé au secrétariat si les pays devaient adopter les numéros de code de cette classification : il a répondu que c'était facultatif, mais que l'adoption générale du code faciliterait ses propres opérations mécanographiques. Il a d'autre part bien souligné que cette classification était un minimum, en sorte que, si les pays désiraient l'élargir ils ne devaient pas hésiter.

31. La délégation de l'Union douanière équatoriale a demandé que chacun des pays membres de cette Union soit spécifié séparément dans la classification. Il en a été ainsi décidé.

32. Les délégués ont discuté des trois méthodes employées pour enregistrer la provenance et la destination des marchandises ("production - consommation"; "première expédition - destination finale"; "achat - vente"<sup>1/</sup>).

Les délibérations ont fait apparaître un certain manque d'uniformité dans la terminologie utilisée. Certains des délégués voulaient distinguer entre l'origine et la production, selon différents critères. Le secrétariat a attiré l'attention sur la définition suivante :

"L'expression "pays d'origine ou "de production" indique, dans le cas des produits naturels, le pays où les marchandises ont été produites, et, dans le cas des produits manufacturés, le pays où ces marchandises ont pris la forme sous laquelle elles entrent dans le pays importateur, étant entendu que les opérations de remballage, de tri ou de mélange ne constituent pas une transformation."



33. Cette définition du pays d'origine ou de production est suffisamment claire dans le cas des produits primaires; mais, quand il s'agit d'article manufacturée, le produit peut, du fait d'opérations extrêmement variables, subir des transformations plus ou moins minimes, qu'il serait impossible de faire figurer dans une définition.

34. Un certain nombre de délégation ont fait connaître les critères utilisés pour la ventilation par pays de leur Commerce extérieur, le secrétariat s'est engagé à faire figurer ces critères dans une version remaniée du document E/CN.14/CAS.2-TRAD/L.4.

35. En ce qui concerne l'intérêt qu'il y aurait à établir des statistiques du commerce extérieur par zones monétaires les opinions exprimées ont été fort divergentes. On a souligné en particulier que le classement par zones monétaires des pays fournisseurs ou clients ne permettait pas toujours de donner une image de la ventilation des échanges par devises de règlement. Le secrétariat a signalé que la classification type qu'il proposait était conçue de façon à permettre, en cas de besoin, de classer les pays fournisseurs ou clients par zone monétaire avec le maximum de souplesse.

#### Conclusions

36. Le Cycle d'études a décidé à l'unanimité de recommander d'adopter, comme un minimum, la classification géographique proposée.

37. En ce qui concerne l'enregistrement de la provenance et de la destination des marchandises le Cycle d'études a constaté qu'il y a des écarts entre les matrices d'importation et les matrices d'exportation du commerce intra-africain du fait que les divers pays emploient des définitions différentes. Il a constaté aussi qu'il n'existe pas de recommandations internationales à ce sujet et s'est contenté de recommander à tous les pays de définir dans les publications qu'ils consacrent aux statistiques du commerce extérieur la terminologie qu'ils emploient sur la base des définitions données en note du paragraphe 32.

VI. Problèmes soulevés par la mise sur pied du programme de statistiques du commerce extérieur de la C.E.A.

38. Le secrétariat a ouvert les débats consacrés au point 7 de l'ordre du jour par une déclaration relative au document E/CN.14/STAT/L.18 "Programme de la C.E.A. relatif aux statistiques du commerce extérieur". Le Groupe est tombé d'accord sur le fait que pour mener à bien ce programme, les données suivantes à partir de celles pour l'année 1960 devraient être fournies au secrétariat par les pays.

- A. Données mensuelles cumulées à partir du 1er janvier de chaque année fournissant une analyse des importations et des exportations totales par pays.
- B. Données trimestrielles cumulées fournissant les données du commerce par produits / pays selon les normes suivantes :
  - i) Quand les données sont disponibles, selon la C.T.C.I. révisée, les demandes du secrétariat sont celles indiquées au paragraphe 29 ci-dessus;
  - ii) Quand les données selon la C.T.C.I. révisée ne sont pas disponibles, les réponses aux questionnaires trimestriels seront fournies selon la nomenclature nationale et dans la forme selon laquelle les pays les établissent pour les besoins de leurs statistiques nationales.
- C. Indices trimestriels du volume et de la valeur moyenne du commerce extérieur qui sont déjà calculés par les instituts statistiques nationaux.

Les pays qui ont accepté de fournir ces renseignements sont déjà au nombre de 23.

39. Certains délégués ont fait connaître les difficultés particulières qu'ils ont rencontrées pour adapter à la C.T.C.I. révisée les données extraites de la classification N.D.B. La discussion a fait apparaître cependant que ces difficultés ne concernent qu'un petit nombre de positions; on pourrait les résoudre de la façon indiquée plus haut, au paragraphe .

40. La discussion a porté ensuite sur la coordination qu'il devrait y avoir entre les demandes de renseignements qu'adressent aux divers pays les organismes internationaux. Le secrétariat a rappelé d'une part le compte-rendu de la troisième session de la Commission économique pour l'Afrique, dont le paragraphe 248 exprimait l'opinion citée au paragraphe 1 du présent rapport, et d'autre part le paragraphe 85 du compte-rendu de la deuxième Conférence des statisticiens africains. Le secrétariat sait, a-t-il dit, combien est grande la charge de travail à laquelle sont soumis les bureaux de statistique des divers pays; il est d'autant plus heureux que la plupart des pays d'Afrique aient accepté de fournir les renseignements demandés. Il a exprimé l'espoir que les autres pays parviendront à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent.

41. La question ayant été posée de savoir si les pays devaient fournir des cartes perforées ou bien des états mécanographiques, le secrétariat a précisé que l'une ou l'autre solution conviendrait également. La nécessité de réduire les délais d'acheminement a été soulignée et il a été recommandé, dans ce but, que les envois soient effectués par voie aérienne.

#### Conclusions

42. Dans l'esprit des résolutions déjà adoptées par la C.E.A., le Groupe est tombé d'accord pour que les données soient fournies au secrétariat selon les normes décrites au paragraphe 38. Quelques pays ont pensé qu'il pourrait y avoir quelques difficultés à fournir ces données aux différents organismes internationaux. Le Groupe pense que ces difficultés pourraient être résolues dans un esprit de coopération entre ces pays et les organismes internationaux.

#### VII. Questions diverses

##### Méthodologie du calcul des indices

43. Le Cycle d'études s'est préoccupé de la méthodologie du calcul des indices du commerce extérieur. Les déclarations de plusieurs participants ont montré que les formules de calcul des indices sont géné-

ralement les mêmes mais que les méthodes diffèrent quant à la périodicité du calcul, les groupements d'utilisation pour lesquels les indices sont calculés et la période de base. D'autre part, il a été constaté qu'il reste beaucoup à faire dans la méthodologie des indices pour les adapter au cas des pays en voie rapide de développement. De ce fait, le Groupe a souligné la prudence dont il fallait entourer l'interprétation de ces indices. Il a recommandé au secrétariat d'entreprendre l'étude détaillée des méthodes suivies actuellement dans les divers pays d'Afrique et de faire le nécessaire pour qu'un petit groupe d'experts examine cette question à l'occasion de la troisième Conférence des statisticiens africains. Le but de cette réunion serait de faire des recommandations pour l'informisation et l'amélioration des méthodes utilisées.

44. On a signalé une difficulté à laquelle se heurtent les pays membres d'unions douanières : il leur est malaisé de fournir par pays des statistiques du commerce extérieur. On a cité en particulier le cas de l'Union douanière équatoriale et de l'Union douanière d'Afrique orientale. Le Groupe a été d'avis que les parties intéressées auraient avantage à comparer leur expérience en ce domaine.

45. Le Cycle d'étude a attiré l'attention de la Commission économique pour l'Afrique et de son Comité du commerce sur les efforts considérables que les bureaux douaniers et les bureaux de statistique doivent déployer en Afrique pour fournir des données appropriées à l'analyse et aux études économiques. Il a noté que le Comité du commerce serait saisi de son rapport et a exprimé l'espoir que ses recommandations trouveraient auprès du Comité le plus large appui. On a émis à ce propos l'idée que des experts techniques pourraient être attachés aux délégations qui participeront aux futures sessions de la Commission et de son Comité du commerce quand l'ordre du jour comprendrait des points relatifs aux statistiques du commerce extérieur.

ANNEXE 1

ORDRE DU JOUR

1. Allocutions d'ouverture.
2. Election du Président et des Vice-Présidents.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Revue des méthodes de rassemblement, de traitement et de publication des statistiques du commerce extérieur dans les différents pays qui participent au Cycle d'études.
5. Introduction de la Classification-type pour le commerce international (révisée) (CTCI Révisée). Classement par secteurs économiques.
6. Adoption d'une classification géographique type, pour faciliter l'étude du commerce intra-africain. Classement par zones monétaires.
7. Problèmes soulevés par la mise sur pied du programme de statistique du commerce extérieur de la C.E.A.
8. Autres travaux; méthodologie du calcul des indices du commerce extérieur.
9. Adoption du rapport.

ANNEX 2

ANNEXE 2

LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS

Members of the Commission - Membres de la Commission

CAMEROUN	Mlle A.M. VARLIETTE, Attaché de l'Institut national de la statistique et des études économiques, Service de la statistique générale du Cameroun
	M. B. BIYONG, Statisticien, Attaché de l'Institut national de la statistique et des études économiques, Service de la statistique générale du Cameroun
CONGO (Brazzaville)	M. J. GOMA-NGANGA, Chef du Service de la statistique du Congo (Brazzaville)
CONGO (Brazzaville), GABON, CHAD, CENTRAL AFRICAN REPUBLIC	M. G. LEGROS, Chef du Central mécanographique des Etats de l'Afrique équatoriale
CONGO (Brazzaville), GABON, TCHAD, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	
CONGO (Léopoldville)	M. H.J. LEDOUX, Conseiller Ministère du Plan et Coordination

ETHIOPIA  
ETHIOPIE

Mr. AKLILOU BETE MARIAM, Director General  
Imperial Ethiopian Government  
Ministry of Finance

Mr. B. SITARAMAN, Expert, External Trade  
Statistics, UNTAB

Mr. J. PRASAD, Statistical Organization  
Expert, UNTAB

Mr. S. ALEMAYEHOU, Statistician Central  
Statistical Office

Mr. K.C. WANG, Statistical Expert  
Central Statistical Office

Mr. T. ASFAW, Director of Customs

FRANCE

M. P. BEYER, Statisticien, Institut national  
de la statistique et des études économiques

GHANA

Mr. G.Y.M. ANNAN, Senior Statistical Assistant  
Mr. J.E. TANDOH, Deputy Government Statistician

LIBERIA

Mr. S.D. GREEN, Assistant Director of  
Statistics Bureau of Economic Research  
and Statistics

MADAGASCAR

M. A. MULLIER, Chef du Service de la statis-  
tique et des études socio-économiques

MALI

M. Y. DIAKITE, Chef du Service de la  
statistique

MOROCCO

M. A. JALAL, Chef du Service central des  
statistiques, Economie nationale

MAROC

M. A. MAHFOUD, Ingénieur statisticien,  
Section du commerce extérieur, Service  
central des statistiques

NIGERIA	Mr. G.O. KASALI, Higher Statistical Officer Mr. J.O. UKPOMA, Chief Collector of Customs Federal Government Customs Department
SENEGAL	M. L. VERRIERE, Chef du Service statistique
REPUBLIC OF SOUTH AFRICA REPUBLIQUE SUD-AFICAINE	Mr. E.M. LOOCH, Deputy Chief Statistics Officer Department of Customs and Excise
SUDAN SOUDAN	Mr. SALIH AHMED TAHA, Junior, Statiscian Department of Statistics Mr. J.J. FARROW, UN Expert External Trade Statistics
TUNISIA TUNISIE	M. H. BENALI, Inspecteur des Douanes M. M. KANOUN, Administrateur des statistiques
UNITED ARAB REPUBLIC REPUBLIQUE ARABE UNIE	Mr. H.H. EL-GIMBEIHY, Director of Foreign Trade Section, Statistical Department

ASSOCIATE MEMBERS - MEMBRES ASSOCIES

KENYA, TANGANYIKA, UGANDA KENYA, TANGANYIKA, OUGANDA	Mr. T.A. PEAKE, Senior Accountant (Statistics) East Africa High Commission. Customs and Excise
---	--

ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

STATISTICAL OFFICE BUREAU DE STATISTIQUE	Mr. W.W. FLEXNER, Chief, Trade Transport and Energy Statistics Section Statistical Office of the United Nations
---	---



OBSERVER - OBSERVATEUR

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY	M. M. MESNAGE, Chef de la Division des
COMMUNAUTE ECONOMIQUE	statistiques du commerce extérieur à
EUROPEENNE	l'Office statistique des Communautés
	européennes

SECRETARIAT

Mr. Mekki ABBAS, Executive Secretary, ECA  
Secrétaire exécutif, C.E.A.

Mr. J. ROYER, Chief Statistician  
Chef du Service de statistique

Mr. C. ELLIS, Statistician, ECA  
Statisticien, C.E.A.

Mr. E. NYPAN, Economist, ECA  
Economiste, C.E.A.

Mr. K. OFSTAD, Statistician, ECA  
Statisticien, C.E.A.

Mr. E.H. ABDEL RAHMAN, Statistician, ECA  
Statisticien, C.E.A.

Mr. F. RAYNAL, Statistician, ECA  
Statisticien, C.E.A.

INTERPRETER - INTERPRETES

Mlle P. BUCKLEY

Mlle D. GREZE

Mlle C. MARDON

. . . . .